

## Charte de modération de la page Facebook

Bienvenue sur la page Facebook de la ville d'Elven !

Cette page est un lieu d'information sur les actualités de la commune, du territoire, de ses partenaires, institutionnels et associatifs. Elle est alimentée régulièrement avec des informations que la municipalité a à sa connaissance ou du contenu fourni par ses partenaires. Elle ne saurait être exhaustive !

Toutes les interactions sont les bienvenues à condition de respecter quelques règles élémentaires de courtoisie et la « **charte de bonne conduite** ».

Cette charte a été rédigée afin que cette page puisse être un lieu d'échange sympathique et agréable pour tous. Pour ce faire, il est nécessaire d'établir un cadre autour duquel nous pourrions tous échanger :

### **Règles de bonne conduite :**

- Les contenus de notre page Facebook sont publics, vos publications aussi. De nombreuses personnes verront ce que vous postez.
- Prenez un temps de réflexion avant d'envoyer votre message.
- Vérifiez vos informations, citez vos sources.
- Évitez tout message contraire aux droits d'auteur, au droit à l'image et au respect de la vie privée.
- Soyez tolérant dans vos échanges.
- Nous vous rappelons que la diffusion d'un commentaire sur Facebook devient équivalente à une prise de parole publique. N'écrivez pas sur Facebook ce que vous ne diriez pas lors d'une conversation en face à face.
- Soignez votre langage, exprimez-vous poliment, les insultes, les propos agressifs et les affirmations graves non argumentées concernant les personnes, les organisations ou les institutions ne seront pas tolérées sur la page.
- Évitez les hors-sujets, pour des échanges constructifs.
- Pour des questions personnelles, utilisez l'adresse [mairie@elven.fr](mailto:mairie@elven.fr)

### **N'ont pas leur place sur cette page :**

- Les messages à caractère publicitaire
- Les petites annonces privées
- Les messages contenant des coordonnées téléphoniques ou postales
- Les messages apparentés à des spams
- Les contenus portant atteinte à l'image ou à la réputation de la commune d'Elven, de ses élus ou agents
- Les contenus à caractère politique, partisan.

### **Interdictions légales :**

- La publicité et le prosélytisme : annoncer un événement est possible mais en aucun cas vous ne pouvez mettre en avant un produit, une marque, un parti politique ou une religion.
- Les commentaires racistes, xénophobes, pornographiques, sexistes et les incitations à la haine ou à la violence.
- L'usurpation d'identité et l'utilisation de comptes multiples ne sont pas tolérées.

### **Expressions politiques et dispositif éditorial spécifique en période pré-électorale :**

Les collectivités territoriales sont soumises à des règles strictes en matière de communication durant les périodes électorales et préélectorales. L'article L. 52-8 du Code électoral interdit toute utilisation, directe et indirecte, des moyens publics au soutien de la campagne d'un ou des candidats. Cette disposition légale

interdit notamment l'utilisation des outils institutionnels de communication numérique à des fins de propagande électorale.

La page Facebook de la commune n'a donc pas pour objet l'expression des partis politiques et de leurs candidats, ni celle de leurs soutiens. Il est dès lors demandé aux usagers de faire montre de réserve dans leur expression à caractère politique.

Ainsi, toute intervention et prise de position en faveur ou à l'encontre d'un candidat ou d'une sensibilité politique est strictement interdite sur cette page.

> Les échanges sur cette page font l'objet d'une modération a posteriori. Le rôle des modérateurs est de veiller à la qualité des débats. Ainsi, lorsque le modérateur estime qu'une publication n'est pas conforme aux bons usages du net, à la loi française ou à cette charte de bonne conduite, il se réserve le droit de supprimer et/ou signaler le commentaire ou le contenu sans préavis.

Merci de nous avoir lus et à bientôt sur notre page !